



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service des Procédures Environnementales

Cité Administrative B.P 90

Rue Jules Ferry

33090 Bordeaux Cedex

Affaire suivie par Marie-Ange LORIN

Tél : 05 56 93 38 50

Mel : marie-ange.lorin@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le - 6 FEV. 2014

15963

Monsieur le Président,

Par courrier du 12 septembre 2013, vous m'avez déclaré la situation administrative de votre site de CIVRAC-DE-BLAYE implanté au lieu-dit "Les Berlans" au regard des rubriques 2251 et 3642 de la nomenclature des ICPE. Il s'avère que la capacité de production de votre site est inférieure à 300 tonnes de produits finis par jour.

Par ailleurs, vous m'avez indiqué le changement de dénomination de votre société "Cave de Hauts de Gironde" pour "Les Vignerons de Tutiac".

Dans ces conditions, je vous informe que je prends acte de votre déclaration.

Je vous confirme que votre site relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2251 "Préparation et conditionnement de vins" de la nomenclature des ICPE.

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux encadrant l'exploitation de votre site restent applicables.

Conformément, à l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement, je vous rappelle que vous devez porter à la connaissance de monsieur le Préfet toutes les modifications apportées à vos installations préalablement à leur réalisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PREFET

Pour le Préfet,  
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la  
Mer, et par délégation  
Le Chef du service des Procédures Environnementales

Marie-Hélène TRICARD

Monsieur le président  
LES VIGNERONS DE TUTIAC (site de CIVRAC)  
La Cafourche  
33860 MARCILLAC